

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt 13984

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SA BOULANGER
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Numéro Gestion : 1992B01057

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse: avenue de la Motte
59810 Lesquin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 13/10/2020

Sous le numéro : 13984

Délivré à Lille-Métropole le 10 novembre 2020

Le Greffier,



PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

**AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés**
59, boulevard Vauban
59000 Lille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
BOULANGER SA
Avenue de la Motte
59810 Lesquin

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOULANGER SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de garantie, tel que décrit dans le paragraphe « 6. Provisions pour risques et charges » de la note « II. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

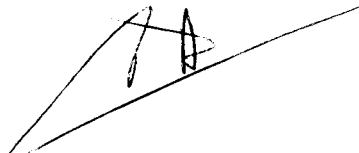
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lille, le 5 avril 2019

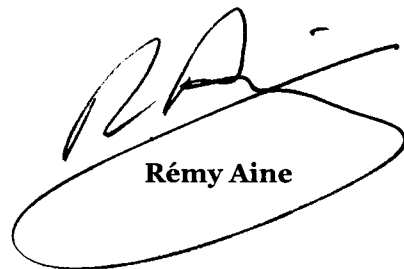
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Aerts

**AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés**



Rémy Aine

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : Avenue de la Motte		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 4 7 3 8 4 5 7 0 0 2 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122018					
		N-1 31122017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	17 310 858	10 289 982	7 020 876
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	51 204 496	31 663 525	19 540 971
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	15 647 034		15 647 034
		Constructions	AP	AQ	95 299 681	76 927 253	18 372 428
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	13 840 551	13 099 929	740 622
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	300 147 506	221 975 318	78 172 188
		Immobilisations en cours	AV	AW	642 923	642 923	1 894 983
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	6 830 749	1 600 474	5 230 274
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	1 450 135		1 450 135
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 843 610		4 843 610
TOTAL (II)		BJ	BK	507 217 542	355 556 481	151 661 061	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	317 140 120	2 816 065	314 324 055
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 221 533		2 221 533
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	25 552 341	336 094	25 216 247
		Autres créances (3)	BZ	CA	291 850 445	718 557	291 131 889
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	25 580 352		25 580 352
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	13 722 300		13 722 300
TOTAL (III)		CJ	CK	676 067 092	3 870 716	672 196 376	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 183 284 634	359 427 197	823 857 437	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 5 426 156		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 611 564)	DA	40 611 564	40 611 564
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 700 766	12 700 766
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 061 157	4 061 157
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	67 567 429	43 665 718
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 464 298	53 901 711
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	23 750 791	27 587 897
	TOTAL (I)	DL	211 156 004	182 528 812
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	42 273 979	41 444 323
	Provisions pour charges	DQ	3 305 842	3 156 497
	TOTAL (III)	DR	45 579 821	44 600 820
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	31 963 302	1 659 754
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	21 566 671	19 326 729
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	272 048 908	288 095 951
	Dettes fiscales et sociales	DY	101 052 130	95 938 593
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 410 741	2 514 997
	Autres dettes	EA	5 842 062	7 071 829
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	130 237 798	127 557 042
TOTAL (IV)	EC	567 121 612	542 164 895	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	823 857 437	769 294 527	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	545 554 941	522 838 166	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 381 226 160	FB	842 319	FC	2 382 068 479	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	13 593	FE		FF	13 593	
		FG	148 662 195	FH		FI	148 089 195	
		FJ	2 529 328 948	FK	842 319	FL	2 530 171 266	
	Chiffres d'affaires nets*						2 321 414 567	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	363 491	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	79 497 861	
	Autres produits (I) (11)					FQ	1 378 219	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 611 410 837	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 776 833 348	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(5 285 971)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	346 103 082	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	32 166 460	
	Salaires et traitements *					FY	224 166 111	
	Charges sociales (10)					FZ	109 990 036	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	29 299 966	
						GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	3 353 549	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	37 647 794	
	Autres charges (12)					GE	1 738 655	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 556 013 030
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	55 397 807
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	3 501 025	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	23 688	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	257 245	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 500 780	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	837	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	11 758 862	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	273 827	
	Différences négatives de change					GS	(73)	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	273 754	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	11 485 108	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 360 253	

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER				Néant ☐ *																	
		Exercice N		Exercice N-1																	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 896 133	2 278 646																	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	76 272	21 672 287																	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	12 327 195	17 512 250																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 299 600	41 463 182																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	530 611	404 786																	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	284 016	23 376 572																	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	7 406 803	10 226 174																	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 221 430	34 007 532																	
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 078 169	7 455 651																	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	11 264 040	9 643 919																	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 710 084	4 184 515																	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 641 970 324	2 469 632 189																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 579 506 026	2 415 730 478																	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	62 464 298	53 901 711																	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	559 430	573 542																	
		IG	7 987 585	1 087 568																	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	3 241 368	5 022 356																	
		HQ	1 853 287	931 185																	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	695 539	2 716 433																	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	92 685	88 826																	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		24 785																	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	171 564																		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC																			
		RD																			
	(9) Dont transferts de charges	A1	40 332 539	44 718 970																	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	24 785																		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	210 823	212 731																	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>8 221 430 15 299 600</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels							Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	8 221 430 15 299 600			
Exercice N																					
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	8 221 430 15 299 600																				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</td> <td>695 539 7 987 585</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs							Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	695 539 7 987 585				
Exercice N																					
Charges antérieures	Produits antérieurs																				
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs	695 539 7 987 585																				

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	71 296 136	KE		KF	19 267 562		
CORPORELLES	Terrains				KG	15 647 034	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	33 353 806	KK		KL	166 528		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	54 178 961	KN		KO	989 443		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	6 795 692	KQ		KR	228 262		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	13 543 192	KT		KU	356 583		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	247 862 474	KW		KX	15 844 367		
		Matériel de transport *			KY	29 496	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	30 929 255	LC		LD	9 459 588		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 894 983	LI		LJ	8 357 532		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	404 234 893	LO		LP	35 402 303		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	5 041 299	8V		8W	1 789 449	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	6 337 517	1U		1V	433 811			
TOTAL IV				LQ	11 378 816	LR		LS	2 223 260			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	486 909 845	ØH		ØJ	56 893 125			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	7 885 607	LV	14 162 737	LW	68 515 353	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	15 647 034	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	33 520 334	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD	184 802	ME	54 983 603	MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG	228 209	MH	6 795 745	MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	59 224	MK	13 840 551	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM	3 429 314	MN	260 277 527	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	29 496	MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	518 864	MT	39 869 979	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	9 607 823	MZ	1 769	NA	642 923	NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY	9 607 823	NG	4 451 678	NH	425 577 695	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	6 830 749	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	477 583	2F	6 293 744	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	477 583	NK	13 124 493	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	17 493 430	ØK	19 091 998	ØL	507 217 542	ØM				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	34 312 741	PF	5 306 520	PG	14 155 132	PH	25 464 129					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM	26 267 266	PN	1 145 058	PO		PQ	27 412 324						
	Sur sol d'autrui	PR	41 381 340	PS	2 162 559	PT	145 886	PU	43 398 013						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	5 810 092	PW	190 559	PX	228 209	PY	5 772 443						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	12 674 888	QA	484 265	QB	59 224	QC	13 099 929					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	179 495 767	QE	17 567 603	QF	3 335 237	QG	193 728 133						
	Matériel de transport	QH	29 496	QI		QJ	29 496	QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 195 044	QM	2 443 401	QN	367 840	QO	27 270 605						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL III			QU	290 853 893	QV	23 993 446	QW	4 165 892	QX	310 681 447					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	325 166 633	ØP	29 299 966	ØQ	18 321 024	ØR	336 145 576					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	103 716	S7		S8		S9	149 666	T1		T2	(45 950)
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	103 168	T5		T6		T7	40 150	T8		T9	63 018
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	3 284 716	U3		U4	8 309 907	U5	397 958	U6		U7	(5 423 149)
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	1 897 731	V8		V9		W1	328 756	W2		W3	1 568 975
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3	5 389 331	X4		X5	8 309 907	X6	916 530	X7		X8	(3 837 106)
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ	5 389 331	NR		NS	8 309 907	NT	916 530	NU		NV	(3 837 106)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	5 389 331	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	9 226 437	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(3 837 106)				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	27 587 897	TM	5 389 331	TN	9 226 437	TO	23 750 791
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	27 587 897	TS	5 389 331	TT	9 226 437	TU	23 750 791
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	7 949 773	4B	1 878 210	4C	2 199 194	4D	7 628 788
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	33 494 550	4F	34 390 127	4G	33 239 486	4H	34 645 191
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	48 175	5C		5D		5E	48 175
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 108 322	5W	3 257 667	5X	3 108 322	5Y	3 257 667
TOTAL II	5Z	44 600 820	TV	39 526 004	TW	38 547 002	TX	45 579 821	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	16 491 113	6B		6C	1 735	6D	16 489 378
		6E	2 081 619	6F	139 263	6G	899 829	6H	1 321 052
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	1 600 474	9V		9W		9X	1 600 474
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	2 097 786	6P	2 816 065	6R	2 097 786	6S	2 816 065
	Sur comptes clients	6T	308 962	6U	142 406	6V	115 274	6W	336 094
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	927 933	6Y	395 078	6Z	604 455	7A	718 557
	TOTAL III	7B	23 507 887	TY	3 492 812	TZ	3 719 078	UA	23 281 621
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	95 696 604	UB	48 408 146	UC	51 492 517	UD	92 612 233
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	41 001 343	UF	39 165 322			
		UG		UH					
		UJ	7 406 803	UK	12 327 195				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	1 450 135	UR		US	1 450 135			
	Autres immobilisations financières		UT	4 843 610	UV		UW	4 843 610			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	199 515				199 515			
	Autres créances clients		UX	25 352 826		25 352 826					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 352 227		2 352 227					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	391 748		391 748					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 247 939		17 247 939					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	110 683 237		110 683 237					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	161 175 294		161 175 294					
	Charges constatées d'avance		VS	13 722 300		13 722 300					
	TOTAUX			VT	337 418 831	VU	330 925 571	VV	6 493 260		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	61 142		61 142						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	272 048 908		272 048 908						
Personnel et comptes rattachés		8C	46 360 460		46 360 460						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 091 938		43 091 938						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 402 779		4 402 779						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 196 953		7 196 953						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 410 741		4 410 741						
Groupe et associés (2)		VI	31 902 159		31 902 159						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 842 062		5 842 062						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	130 237 798		130 237 798						
TOTAUX			VY	545 554 941	VZ	545 554 941					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Le bilan de l'exercice présente un total de 833 755 750 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 641 970 324 € et un total charges de 2 579 506 026 €, dégageant ainsi un résultat de 62 646 298€.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018. Il a une durée de 12 mois.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ajustement suite au contrôle fiscal au titre de la CFE

Pour rappel, le 17 octobre 2017, la société a été notifiée par la direction générale des finances publiques des modifications apportées aux bases imposables en matière de CFE pour les exercices 2014, 2015, et 2016.

Le rehaussement total notifié par l'administration fiscale s'élevait à 3 322 317 €. Ce risque avait été intégralement provisionné dans les comptes au 31/12/2017.

Le 25 octobre 2018, la société a été notifiée par la direction générale des finances publiques qu'après examen approfondie de l'affaire, "il ne sera pas insisté sur les rectifications" pour les périodes 2014, 2015 et 2016.

Cela a induit sur l'exercice 2018, une reprise de provision pour les périodes 2014 à 2016. La provision au titre de la période 2017 ayant été maintenue dans les comptes au 31/12/2018.

Ex&Co

La société a acquis des titres de participation dans la société EX&CO afin de développer son parc de magasins via la franchise. Au 31/12/2018, il n'existait qu'un seul magasin franchisé situé dans la ville de Beaune.

Boulangier Espagne

La société a ouvert une filiale en Espagne en date du 10 octobre 2018 en vue de développer son activité dans ce pays.

Ouvertures et fermetures de magasins

Sur l'exercice 2018, la société a procédé à l'ouverture de 10 magasins et au transfert de 2 magasins existants.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES**1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les fonds commerciaux figurent au bilan à leur valeur d'origine ou à leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976), et n'ont pas été amortis.

Les fonds créés après 1976 n'apparaissent pas au bilan.

Les logiciels informatiques sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité de 3 ans.

Détail des droits au bail et fonds commerciaux

SITE (€)	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR D'ACQUISITION
DROIT AU BAIL		
CAMBRAI	01/01/1995	24 239,39
DOUAI	01/01/1995	41 313,68
BELFORT	09/10/2000	114 336,76
NIORT	23/12/2013	250 000,00
PARIS-OPERA	21/10/2015	3 004 200,00
PARIS-BAUGRENELLE	01/01/2016	533 573,53
STRASBOURG	09/01/1989	670 775,83
VITROLLES	01/01/1990	47 716,54
ROUEN	27/04/2018	450 000,00
SOUS/TOTAL		5 136 155,73
FONDS COMMERCIAUX		
ROANNE	01/01/1995	69 688,41
DISTRIBUTION ANTENNE SERVICE	01/01/1995	137 345,89
LIMONEST	01/01/1995	103 665,33
VANNES	31/08/1994	183 701,07
ST BRIEUC	31/08/1994	45 734,71
LE MANS	01/01/2001	830 847,14
PLAN DE CAMPAGNE	01/01/2005	162 756,81
PARIS-BAUGRENELLE	01/01/2016	60 979,61
SOUS/TOTAL		1 594 718,97
TOTAL		6 730 874,70

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (composants) sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée réelle d'utilisation, en moyenne elles s'établissent comme suit :

Gros-œuvre, charpentes, ossatures, bardage métallique	25 ans
Couverture, isolation	20 ans
VRD, espaces verts	15 ans
Etanchéité, portes, volets, serrures	10 ans
Peintures extérieures, menuiserie alu, vitres, portes automatiques	8 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Le mode d'amortissement linéaire a été retenu.

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

La dotation aux amortissements dérogatoires sur l'exercice est de 5 389K€, et la reprise sur amortissements dérogatoires est de 9 226 K€.

Au 31/12/2018, la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 23 751K€.

Une provision pour dépréciation des immobilisations est constatée lorsque la valeur actuelle des biens est inférieure à la valeur comptable. Au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation d'un montant de 7 521 K€ est comptabilisée dans les comptes.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur des titres est inférieure à la quote-part de situation nette de la société et que les perspectives à 5 ans ne permettent pas de revenir à une situation positive.

4. STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier Prix d'Achat. Considérant la rotation rapide des stocks et leur caractère déflationniste, la valeur nette obtenue est similaire à celle qui aurait résulté de l'application de la méthode FIFO.

Aux termes de l'article 321-19 du règlement n°99-03 du CRC relatif au Plan Comptable Général et conformément à la première application du Règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, la valorisation de stocks incorpore le taux d'escompte et le transport sur achat jusqu'au magasin et ce depuis le 1er janvier 2005.

Depuis le 1er janvier 2012, la valorisation des stocks n'incorpore plus de services distincts.

S.A.BOULANGER

Les dépréciations correspondent à la perte de valeur des stocks défraichis et aux valeurs des stocks décotés calculées par ligne de produits selon l'ancienneté des produits.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dépréciations sont obtenues en appliquant aux références en stock les taux de perte réelle historiquement constatés. Ces taux sont connus selon l'analyse de l'écoulement des références en stock aux clôtures précédentes pour lesquelles les 24 mois de ventes suivants sont pleinement connus. La somme des marges sur ventes cumulées négatives des références est ramenée à la valeur en stock de leur groupe de marchandise d'appartenance.

Cette analyse se réalise selon l'ancienneté des produits connue grâce à la date de dernière réception.

Au 31/12/2018, la valeur nette des stocks se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Valeur Brute		
Marchandises	315 591	310 429
Pièces détachées	647	602
Cuisines	903	823
Total	<u>317 141</u>	<u>311 854</u>
Dépréciation		
Marchandises	2 632	2 098
Pièces détachées	184	
Cuisines		
Total	<u>2 816</u>	<u>2 098</u>
Valeur Nette		
Marchandises	312 959	308 331
Pièces détachées	463	602
Cuisines	903	823
Total	<u>314 325</u>	<u>309 756</u>

5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leurs valeurs nominales.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, aucune dépréciation sur les créances clients n'est comptabilisée en fonction du retard des règlements.

Seules les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation selon l'ancienneté de la créance et le risque encouru.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont constituées dans le respect des principes comptables. Les risques sont évalués sur la base des demandes reçues des tiers et des actions en défense de la société.

Provision pour garantie

Certaines marchandises sont assorties d'une garantie d'une durée maximale de 36 mois (60 mois pour certains accessoires). Pour ces produits, une provision pour garantie est constatée lors de la vente. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette provision est calculée sur la base

- des coûts de garantie historiquement constatés par ligne de métier
- du CA réalisé et restant à garantir à la clôture
- de la probabilité de survenance des coûts de réparations

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, un retraitement est opéré pour ne déduire du résultat fiscal qu'une quote-part de cette provision. La partie non déductible correspond principalement aux frais de main d'œuvre et frais généraux des magasins et des centres de réparation.

7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et les ventes de services aux clients.

8. NOTION DE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

9. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre de l'intégration fiscale du groupe HTM. La société tête de groupe de l'intégration fiscale HTM Group SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

S.A.BOULANGER

SOCIETES	CAPITAL	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus (Provision)	RESULTAT NET	CHIFFRE D'AFFAIRES NET
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication.						
FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)						
S.A. ARATUBA DE BOELE LASN 1083 HJ 1008B AMSTERDAM	50,000	-52,555	100%	1 600 474 (1 600 474)	0	
SCI CYCAS RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	1,000	-13,112	99.90%	1,302,407	-13,112	
SCI OLIVEA RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	1,000	-9,747	99.90%	665,104	-9,747	
SCI ATOUT PARC RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	100	229,260	99.00%	504,394	262,254	2,453,964
SCI MERIGNAC RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	160	3,270,959	99.9875%	160	3,237,529	6,405,117
BOULANGER France SA RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	37,000	-314	99.9%	70,430	-1,190	
SCI TECHNOCITE RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN – 59273 FRETIN	1,000	-861	99.0%	990	-861	
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales et participations						
FILIALES						
Participations françaises				1,686,729		
WEBDISTRIB				60		
Participations Boulanger Espagne				1,000,000		

2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est représentée principalement par les dépôts et cautionnements.

3. PRODUITS A RECEVOIR

en K€	2018	2017
Clients - Factures à établir	1,460	2,254
Ristournes à recevoir	105,618	95,794
Personnel	4	4
Organismes sociaux	392	
Etat		1,892
Assurances - Indemnités à recevoir	341	591
Total	107,815	100,535

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

en K€	2018	2017
Marchandises facturées non reçues	278	891
Honoraires	584	409
Locations mobilières, immobilières et charges locatives	9,662	9,355
Entretien matériel informatique	1,008	848
Location matériel informatique	64	57
Publicité	1,760	1,545
Droit d'entrée	172	262
Divers autres	194	-
Total	13,722	13,367

5. CHARGES A PAYER

en K€	2018	2017
Intérêts courus		
Intérêts / Participation		
Fournisseurs - Factures non parvenues	52,707	57,516
Congés payés	19,448	18,385
Participation des salariés	11,264	9,644
Salaires à payer	5,632	3,676
Déplacements à payer	14	9
Orgnaismes sociaux - Charges à payer	12,096	12,433
Etat - Charges à payer	632	944
RRR à accorder		76
Total	101,793	102,683

6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent la quote-part des ventes de contrats d'extension de garantie non définitivement acquise au titre de l'exercice, compte tenu des risques de mise en œuvre de ces garanties dans le temps.

S.A.BOULANGER

Sur la vente des extensions de garantie, 15% sont constatés en résultat à la signature pour couvrir les frais de commercialisation. Le solde est comptabilisé en produit constaté d'avance et est repris linéairement en résultat sur la durée du contrat.

Au 31/12/2018, ils représentent 130,2 M€.

7. FOND PROPRES

Capital Social	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (€)	TOTAL (€)
Au 1er janvier 2018	2,900,826	14	40,611,564
Augmentations			-
Diminutions			-
Au 31 décembre 2018	2,900,826	14	40,611,564

Les fonds propres passent de 182 529 K€ à 211 156 K€ soit une augmentation de 28 627 K€.

Cette variation s'analyse comme suit :

(en K€)	2017	Affectation Résultat	Dividendes	Diminution	Augmentation	Autres	2018
CAPITAL	40 612	-					40 612
PRIMES D'EMISSIONS	12 701						12 701
RESERVE LEGALE	4 061						4 061
AUTRES RESERVES	-						-
REPORT A NOUVEAU	43 666	53 902	- 30 001				67 567
RESULTAT	53 902	- 53 902			62 464		62 464
PROV REGLEMENTEES	27 587			- 9 226	5 390		23 751
TOTAL	182 529	-	- 30 001	- 9 226	67 854	-	211 156

Les provisions règlementées sont représentées par la provision pour amortissements dérogatoire.

8. PROVISIONS

Provisions Litiges

Les provisions litiges, couvrant des risques nés de litiges avec des tiers, s'élèvent au 31 décembre 2018 à 7 629 K€.

Provision garantie

Les provisions Garantie s'élèvent à 34 645 K€ au 31 décembre 2018 contre 33 495 K€ au 31 décembre 2017.

Méthode de calcul de la provision des points CARTE PARTENAIRE

La provision carte partenaire est déterminée en utilisant les paramètres suivants :

Stock de points acquis et encore valables incluant les chèques émis en fin d'année

Taux d'utilisation obtenu à partir de l'observation de données historiques ajustées de l'expérience de la société. Ce taux s'établit à 70% au 31/12/2018.

Coût pour la société obtenu en retirant à la valeur faciale des points la TVA et la marge moyenne constatée.

La provision s'élève à 3 258 K€ en 2018 contre 3 108 K€ en 2017.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la société se compose principalement comme suit :

- Variation des provisions réglementées : produit net de 3 837 K€
- Variation des provisions pour risques et charges : produit net de 321 K€
- Dédits sur vente : produit net de 2 006 K€
- Moins-value sur cession d'actifs immobilisés : charge nette de 208 K€
- Variation des provisions exceptionnelles sur immobilisations : produit net de 762 K€
- Autres charges et produits exceptionnels (pénalités, amendes et autres) : produit de 360 K€

Détail des transferts de charges

Les transferts de charges au 31/12/2018 correspondent principalement aux extensions de garanties pour 40,3 M€.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2018 un CICE de 8 006 K€ correspondant à 6% de la masse salariale éligible de l'exercice.

Le CICE a été enregistré en diminution de l'impôt sur les sociétés comme l'autorise la note de l'Autorité des normes comptables de février 2013.

Ce Crédit d'Impôt a fait l'objet d'un préfinancement auprès d'un établissement de crédit pour un montant de 8 883 K€ et nous avons à rendre compte de son utilisation dans les comptes annuels. Celle-ci sera définie dans le cadre du processus de concertation prévu par la Loi de sécurisation de l'Emploi avec le Comité d'entreprise, avant le premier juillet de chaque année.

Ce processus étant en cours, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que le CICE sera utilisé conformément aux objectifs du législateur, à savoir la reconstitution de notre fonds de roulement, via l'amélioration de notre trésorerie.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. EFFECTIF au 31/12

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Ouvriers/employés	6,733	6,561
Agents maîtrise	277	276
Cadre	1,188	1,083
TOTAL	8,198	7,920

2. TABEAU DE REPARTITION DE L'IMPOT

Répartition (K€)	Résultat comptable avant impôt	Impôt théorique	Impôt théorique / différence fiscal comptables	Impôt théorique retraité	Crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	70 360	- 24 169	1 213	- 25 382	8 208	53 186
Résultat exceptionnel	7 078	- 2 431	- 254	- 2 177		4 901
Participation des salariés	- 11 264	3 869	557	3 312		- 7 952
<u>Impôt</u>		34		34		34
Report déficitaires			- 12 295	12 295		12 295
Résultat	66 174	- 22 697	- 10 779	- 11 918	8 208	62 464

3. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En K€	Base	Impôt
<u>Allègements futurs</u>		
Différences fiscal-comptables		
- Charges à payer déductible l'année de leur règlement	20 109	6 907
- Provision pour risques et charges non déductibles	9 970	3 425
Reports déficitaires	221 264	76 004
<u>Accroissements futurs</u>		
Provisions réglementées		
- Amortissements dérogatoires	23 751	8 158

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements donnés :**

- Cautions données en remplacement d'un dépôt de garantie de loyers (Baux commerciaux) pour 9 522 K€.
- Promesse unilatérale du cessionnaire d'acquérir les titres EXCO restants de GROUPE EXPERT et CONNEXION

Dettes assorties de garanties : Néant

Engagements reçus :

Ligne de crédit bancaire confirmée : Néant

Engagements de crédit-bail :

en KE	BIENS INCORPORELS	BIENS MOBILIERS	BIENS IMMOBILIERS
Valeur d'origine	14,158	10,452	20,000
Amortissements			
- Cumul exercices antérieurs	9,572	5,653	535
- Dotation de l'exercice	1,277	1,445	1,070
Total	10,849	7,098	1,605
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	12,278	8,683	802
- Exercice	1,349	1,789	1,853
Total	13,627	10,472	2,655
Redevances restant à payer			
- A 1 an au plus	426	0	1,842
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	64	0	9,058
- A plus de 5 ans			7,927
Total	490	0	18,827
Valeur résiduelle			
- A 1 an au plus	0	0	0
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0	0
- A plus de 5 ans			
Total	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	426	0	1,842

Indemnité de fin de carrière

La valeur des engagements de la société Boulanger au titre des Indemnités de Fin de carrière au 31 décembre 2018 s'élève à 28 245 K€, sous les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,75 % - basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (euro zone AA rated corporate bonds +10 years)
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Rendement attendu du fonds : 1,75 %
- Taux de charges patronales :
 - Cadre : 48,40 %
 - Agents de maîtrise : 46,30 %
 - Employés/ouvriers : 43,20 %
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2012-2014
- Mobilité calculé en fonction de tranches d'âge et des CSP (moyenne : 8 %)

Par ailleurs au niveau de la société Boulanger SA, des fonds ont été versés à une compagnie d'assurance pour couvrir ce passif pour un montant de 3 815 K€.

Risques de change : Néant**Droits individuels à la formation**

S.A.BOULANGER

Ce dispositif a été remplacé au 31/12/2014 par le CPF compte personnel de formation. Les heures acquises dans le cadre du DIF ont été reportées au crédit d'heure du CPF.

Non provisionné en 2018.

5. EVENEMENTS POST CLOTURE

Il a été décidé de reporter le développement à l'international de la société, notamment via sa filiale espagnole.

6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société établissant les comptes consolidés est la société :

HTM Group
Avenue de la Motte
59810 LESQUIN
Siret : 478 613 169 00042

Les comptes sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires CAC s'élèvent à 231 K€ pour l'exercice 2018.

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- . Examen de l'activité de la Société,
- . Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018,
- . Proposition d'affectation du résultat et de versement d'un dividende,
- . Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle,
- . Autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- . Jetons de présence,
- . Point sur les mandats au sein de la Société,
- . Autorisation de délivrer des cautions, avals et garanties,
- . Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- . Préparation et convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire, notamment appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2018,
- . Questions diverses : point sur la marche des affaires.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous apparaître opportun.

Au présent rapport est joint un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que la réglementation le prévoit.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE & PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2018 la société compte 141 magasins à enseigne BOULANGER et 8 magasins à enseigne LE COMPTOIR BOULANGER. En 2018 ont été ouverts les magasins COMPTOIRS de *Rouen*, *BHV Parly 2*, *BHV Marais* et *GL Haussmann Coupole* et *Haussmann Maison* et les magasins BOULANGER de Evreux, Colmar, Antibes, Levallois Perret et Saint Martin d'Hères.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 s'établit à 2 530 171 266 Euros contre 2 321 414 567 Euros l'exercice précédent, soit une variation de 8,99%.

Les produits d'exploitation s'élèvent à un montant de 2 611 410 837 Euros et les charges d'exploitation s'établissent à un montant de 2 556 013 030 Euros, le résultat d'exploitation est bénéficiaire et s'élève à 55 397 807 Euros.

Le résultat financier est à 11 485 108 Euros.

Le résultat net est un bénéfice de 62 464 298 Euros contre 53 901 711 Euros en 2017.

Vous trouverez en annexe, et en conformité avec l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

II - EVENEMENTS JURIDIQUES IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE A ETE ETABLI LE PRESENT RAPPORT

La Société BOULANGER IBERICA SL, société de droit espagnol et filiale à 100% de BOULANGER SA a été constituée.

III - METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le Plan Comptable Général.

Aucune modification significative n'a été apportée par rapport à l'an dernier.

IV – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L232-1 du Code de Commerce que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES

Les objectifs 2019 sont dans la continuité de ceux de 2018 avec la consolidation de notre rentabilité notamment par une amélioration de la marge et une politique de différenciation pour mieux satisfaire le client.

VI – PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-2 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture de responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

NEANT.

VII - SUCCURSALES

La liste des succursales de la Société est produite en annexe.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

A l'ouverture de l'exercice, la Société et ses filles détenaient une participation majoritaire, directe ou indirecte, dans les sociétés suivantes :

Forme juridique	Dénomination	Capital Social	Participation	Valeur brute participation	Résultat 31.12.2018
SARL étrangère	ARATUBA	50 000	100%	1 600 474,41	NC
SA	BOULANGER FRANCE	37 000	99,88%	49 940	(1 190)
SAS	WEBDISTRIB	308 320	0,01%	59,57	(271 673)
SCI	DE MERIGNAC	160	99,99%	159,98	3 237 529
SCI	OLIVEA	1 000	99,90%	665 104,23	(9 747)
SCI	CYCAS	1 000	99,90%	1 302 407,29	(13 112)
SCI	ATOUT PARC	100	99%	504 393,94	262 254
SCI	COMPAGNIE DES BOULANGER ANGERS	200	50%	100	NC
SCI	TECHNOCITE	1 000	99 %	990	(861)
TOTAL FILIALES				4 123 729,42	
Participations non consolidées					
SAS	SYNEDIS	1 000 000	10,64%	795 080	NC
SAS	SREP			2 000	NC
SAS	YOU2YOU	236 703		100 000	NC
TOTAL				897 080	
TOTAL PARTICIPATIONS BOULANGER				5 020 809,42	

a. prise de participation

En date du 12 octobre 2018, la Société a souscrit à une augmentation de capital de la Société YOU2YOU dont elle était déjà actionnaire, par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible pour la somme de 50 000 Euros.

b. prise de contrôle

En date du 28 décembre 2018, la Société a pris le contrôle de la Société EX&CO SAS en faisant l'acquisition de 27 000 actions, représentant 45 % du capital et des droits de vote.

c. cession de participation

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

d. actions d'auto contrôle

Le capital de la Société n'est détenu par aucune société contrôlée.

IX- AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 62 464 298 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit, la réserve légale étant entièrement dotée :

- en dividendes	30 000 000 Euros
- le solde, en report à nouveau	32 464 298 Euros
TOTAL	62 464 298 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2018 s'élèverait à 30 000 000 Euros, soit la somme de 10,342 Euros par action. La date de mise en paiement du dividende serait fixée par le Directeur Général.

Ce dividende ouvrirait droit au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant, pour les personnes ayant opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est rappelé en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les distributions de dividendes ayant eu lieu au cours des trois derniers exercices.

	Dividendes	Abattement
2015	4,93 €	1,97 €
2016	11,51 €	4,60 €
2017	10,342 €	4,14 €

De l'examen des comptes après affectation de ce résultat, il ressort que les capitaux propres de la société restent supérieurs à la moitié du capital social.

X - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société, le FCP étant actionnaire de la société mère.

XI – DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La Société ne détient aucune de ses propres actions.

XII – DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39 ALINEA 4 DU CGI

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal à hauteur de 73 K€ relatives aux loyers excédentaires des véhicules loués.

XIII - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS & CLIENTS

En application des dispositions du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

EXERCICE 31.12.2018.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	35 564					7 302
Montant total des factures concernées TTC	132 294 985	2 033 465	553 927	162 316	1 733 801	4 483 509
% du montant total des achats de l'exercice TTC	6,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						14
Montant total des factures exclues TTC						1 508 465
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	54 410					4 992
Montant total des factures concernées TTC	12 945 265	10 131 224	451 081	81 522	278 807	10 942 634
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0,5%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues						501
Montant total des factures exclues TTC						199 515
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours facture					

EXERCICE 31.12.2017.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	32 502					7 729
Montant total des factures concernées TTC	184 651 347	2 461 280	1 592 327	1 407 923	1 956 543	192 069 420
% du montant total des achats de l'exercice TTC	7,8%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	8,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues				11		
Montant total des factures exclues TTC				- 1 308 053		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours fin de mois				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	35 770					2747
Montant total des factures concernées TTC	14 855 794	9 001 041	497 300	137 939	187 283	24 679 358
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0,5%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues				410		
Montant total des factures exclues TTC				160 584		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours facture				

XIV – JETONS DE PRESENCE

Il vous est proposé un montant de jetons de 100 000 Euros pour l'exercice 2019. Nous vous rappelons que cette somme constitue une enveloppe que le Conseil n'est pas tenu de consommer en totalité.

XV – IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

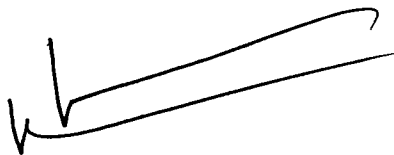
En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 1 et 2 du Code de Commerce, nous vous présentons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que ses engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités et en faveur de l'économie circulaire.

La déclaration de performance extra financière est annexée au présent rapport.

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. Le rapport de cet organisme vous a été remis en même temps que le présent rapport.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à vos administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président du Conseil d'Administration



BOULANGER
SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
SIEGE SOCIAL : LE HUB – AVENUE DE LA MOTTE
59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 avril 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
LE VINGT QUATRE AVRIL,
A NEUF HEURES.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux du siège social de la Société, sur la convocation en date du 8 avril 2019 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant dans la salle de réunion.

Monsieur Thierry MULLIEZ, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Yannick DUPOND est désigné Scrutateur.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire de séance par les membres du bureau.

Le bureau, ainsi constitué, certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président constate également que :

Sont présents / absents & excusés :

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
AINE & DELDIQUE Associés, Représentés par Rémy AINE	LRAR en date du 8 avril 2019	X	
PWC AUDIT SAS, Représentés par Philippe AERTS	LRAR en date du 8 avril 2019	X	

Sont présents / absents & excusés :

Représentants du Comité Central d'Entreprise	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Madame Nathalie COUVREUR	Lettre simple en date du 8 avril 2019		X
Madame Evelyne DESCAMPS	Lettre simple en date du 8 avril 2019	X	
Madame Dominique HUZLER	Lettre simple en date du 8 avril 2019	X	
Monsieur Pascal RIVASSOU	Lettre simple en date du 8 avril 2019	X	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

M EC ly

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la loi.

Monsieur le Président déclare, par ailleurs, que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que la liste des Actionnaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation et qu'aucune demande de consultation ou d'envoi de documents dans les formes et conditions prévues par la loi n'est parvenue à la Société dans les délais impartis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2018 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- quitus aux Administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- jetons de présence ;
- constat de la fin de mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant et nomination d'un Commissaire aux Comptes ;
- questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- pouvoir pour les formalités.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports du Conseil d'Administration et des rapports de commissariat.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

∞∞∞∞∞

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après présentation des rapports du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels ainsi que le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 62 464 298 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

- L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- en dividendes	30 000 000 Euros
- le solde, en report à nouveau	32 464 298 Euros
TOTAL	62 464 298 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2018 s'élèvera à 30 000 000 Euros, soit la somme de 10,34 Euros environ par action. Le Conseil d'Administration vous propose de déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement du dividende.

La date de mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2019.

Ce dividende ouvrira droit au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant, pour les personnes ayant opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2015	4,93 €	1,97 €
2016	11,51 €	4,60 €
2017	10,34 €	4,14 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de jetons de présence à cent mille euros (100 000) € par exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA FIN DE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT ET NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet AUDIT & COMMISSARIAT SARL arrive à échéance et remercie Monsieur Rémy AINE pour son action au sein de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat du cabinet ACEA, Commissaire aux comptes Suppléant.

L'Assemblée Générale décide la nomination pour une durée de six exercices de la société par actions simplifiée à capital variable dénommée « ERNST & YOUNG Audit » ayant son siège social 1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1 - 92 400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 344 366 315, en qualité de Commissaire aux Comptes.

La durée des fonctions du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Il est rappelé que depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la loi dite « Sapin II », il n'est plus nécessaire de désigner un CAC Suppléant lorsque le titulaire est une personne morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LA MARCHÉ DES AFFAIRES

L'Assemblée Générale, en tant que de besoin, donne acte au Président et au Directeur Général de l'information faite sur la marche des affaires en début de séance et des informations reprises dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Thierry MULLIEZ

Le Scrutateur

Yannick DUPOND

Le Secrétaire

Emilie CIMENTI